
CESER	:	4 décembre 2017
Intervention n°	:	05
Document	:	Orientations budgétaires
Orateur	:	Emmanuel Thauhier

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La nouvelle donne budgétaire exposée dans ce document d'orientation est à nos yeux bien plus qu'une simple problématique de gestion des deniers publics. L'on y perçoit aisément une volonté de remise en cause profonde de plus 35 ans de décentralisation et une défiance marquée à l'encontre des acteurs publics locaux.

Nous ne partageons pas cette vision de l'action publique, génératrice de confusion et éloignée de la vie et de la réalité des territoires.

Bien sûr, la diminution de l'endettement public est une nécessité incontestable. Et cette contrainte financière s'imposant à tous – et disons le ici, avec bien davantage de vigueur pour certains acteurs publics que pour d'autres, il nous faut accepter et encourager un effort commun.

Elle doit cependant être conduite avec sérieux et en responsabilisant les acteurs locaux. Les trop grandes incertitudes qui persistent sur l'évolution du panier de ressources régionales et, à court terme, le risque de perte de dotation de 28 millions d'euros pour la Région Bretagne sont en ce sens un mauvais signal. Espérons que les engagements de l'Etat, pris notamment dans le Contrat de Plan Etat-Région, ne seront pas eux aussi remis en cause par de nouveaux arbitrages.

Outre cette déresponsabilisation, cette politique traduit également un manque de confiance dans les acteurs locaux et un accroissement de l'illisibilité de l'action publique. Le projet d'une nouvelle agence nationale de cohésion territoriale dédiée « *au soutien à l'ingénierie, au financement des projets en passant par le soutien au très haut débit et à l'innovation* » est ainsi éloquent. Toutes ces thématiques figurent déjà dans le document qui nous est présenté aujourd'hui et mobilisent de nombreux acteurs bretons actifs dans les territoires !

Enfin, ce mouvement de recentralisation risque de bouleverser des équilibres patiemment construits à l'échelle régionale, avec, en tête de chapitre, une politique aussi essentielle que la formation professionnelle par apprentissage.

Cette réforme, concernant une politique qui mobilise 80 millions d'euros de crédits régionaux, conduirait à remettre en cause une organisation partenariale, qui, bien que perfectible, fonctionne. A l'évidence, les acteurs économiques doivent encore y être davantage intégrés et les processus de décision plus transparents. Mais le travail mené au niveau régional, en lien avec les autres politiques de développement économique et d'aménagement du territoire est à préserver.

Les acteurs économiques, et tout particulièrement les chambres consulaires, sont attachés à la préservation des écosystèmes territoriaux mis en place au plus près des besoins des entreprises pour contribuer à l'élévation des compétences en prise avec les besoins du tissu économique.

Je vous remercie de votre attention.